



Echéancier accepté par l'huissier

Par **Tommy64**, le **11/02/2021** à **12:19**

Cher Maître,

Conformément au décompte de mon dossier.

Je suis redevable de cette somme envers un propriétaire suite a des loyers non honorés pour cause de situation de précarité (Problème médical AVC en Mars 2017 puis perte d'emploi ASS).

Cependant, je suis au regret de vous informer qu'à la suite de ma situation professionnelle et personnelle dont vous trouverez ci-joint les justificatifs, je me trouve dans l'incapacité de payer le montant de la dette qui m'est réclamé.

Je sollicite donc votre bienveillance afin que vous m'accordiez un étalement de ladite dette.

Je vous propose un paiement mensuel de **200,00 €** chaque mois.

Les 10 de chaque mois par ordre de virement a partir du mois de Mars.

L'assistante de l'huissier m'a confirmé que ma proposition été acceptée.

J'ai reçu le RIB pour effectuer les virements.

Mais je n'ai pas de trace écrite.

Que dois-je faire.

Je vous remercie infiniment de votre retour Maître.

Très cordialement

Par **P.M.**, le **11/02/2021** à **12:59**

Bonjour,

Ceux qui vous répondent sur le forum sont des bénévoles que vous n'avez pas à appeler

"Maître"...

Il vaudrait mieux avoir une confirmation écrite de l'acceptation de l'accord...

Par **Tommy64**, le **11/02/2021** à **13:05**

Bonjour,

Je vous remercie pour m'avoir apporté une réponse.

Un grand merci a vous.

Par **youris**, le **11/02/2021** à **17:15**

bonjour,

sans écrit, un échéancier accordé par un huissier est amiable et peut être remis en cause.

il vous faudrait un accord écrit de la part de votre créancier.

salutations

Par **Tommy64**, le **11/02/2021** à **21:42**

Bonsoir,

j'ai effectivement demandé ce jour une confirmation et accord par écrit de la part de l'huissier qui représente le créancier.

Cordialement.